

Jean-Baptiste André Godin à Victor Despret, 1er juillet 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Despret, 1er juillet 1873, 1873-07-01

Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47436>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation3 p. (345r, 346r, 347v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er juillet 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Despret, Victor](#)

Lieu de destination16, rue Jean-Sans-Peur, Lille (Nord)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la concession de la ligne de chemin de fer du Cateau à Saint-Erme. Godin est sans nouvelles de la concession accordée à Despret dans le département de l'Aisne et il regrette que rien ne soit fait pour obtenir le décret de déclaration d'utilité publique. Il lui demande s'il porte toujours de l'intérêt à la concession et ce qui a été fait à ce sujet pour savoir quelle attitude il doit tenir devant le conseil général, lui qui est intervenu activement en faveur du projet.

Notes La lettre est signée « Godin | 28 rue des Réservoirs | Versailles ».

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Conseil général de l'Aisne](#)

Lieux cités [Aisne \(France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 23/12/2023

Versailles, Juillet 79

Monsieur Despret,

Privé de toutes nouvelles
sur la concession qui vous
a été accordée dans le départe-
ment de l'Oise, je vous
serais bien obligé de me dire
si votre cautionnement
a été régularisé, et ce que
vous entendez faire en
présence de la session
prochaine. Je comprends
les difficultés que vous avez
rencontrées, mais d'un
autre côté je suis avec
regret que rien n'ait été fait
pour profiter des occasions

favorables par lesquelles
on pourrait obtenir le
dixième de déclaration
d'utilité publique.

J'ai besoin de savoir
si vous continuez à atta-
cher un intérêt sérieux
à la concession que notre
département vous a faite,
et si vous ne craignez pas
en raison des retards qu'elle
me vous soit prochaine-
ment disputée.

Veuillez, pour ce qui
me concerne, avoir confiance
dans l'intérêt que je porte
à votre compagnie, mais
aussi à mon vif désir
de ne pas être intervenu
aussi activement dans

la concession qui vous
a été accordée sans que
vous la justifiiez par
des faits qui méritent
attention.

J'ai besoin de quelq.
renseignement à ce sujet
pour savoir quelle attitude
je tiendrai devant le
Conseil général.

Veuillez agréer, Monsieur
l'assurance de ma
considération

Godin

25 rue des réservoirs
Versailles